COMMUNE

FERRIERES HAUT CLOCHER
27190

Délibération N° 2026-09-07
Extraite du registre

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 027-212702385-20260908-DB2026_09_07-DE

MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi 8 septembre à 19 h, le conseil municipal légalement convoqué le 2 septembre 2026, s'est réuni, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Sophie JEHENNE, Maire.

Date de convocation
02/09/2026

Date affichage
02/09/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Étaient présents : MM. Sophie JEHENNE, Magali RAVARD, Emmanuel TERRYN, Bernadette CHAILLOT, Catherine VASSEUR, Stéphane PREVOST, Éric WASIELA, Stéphane CARREZ, Arnaud LECAS, Véronique DUVALLET, Emmanuel FORRETT, Ludovic ÉCHALARD, Marie-Pierre VILLEPOUX, Solène TERRYN.

Absente : Peggy RUBIO

Secrétaire de séance : Magali RAVARD

OBJET :

Mise en demeure

entretien

arbres et haies

Madame le Maire informe expose que malgré ses demandes verbales ou écrites, certains habitants font la sourde oreille sur l'entretien des haies et arbres le long des voiries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Sophie JEHENNE à engager la procédure suivante :

- 1 premier recommandé de mise en demeure
- 1 second recommandé de mise en demeure avec devis
- Sans réaction des administrés concernés, les travaux d'élagage et de nettoyage seront effectués. La commune facturera les frais aux propriétaires ou locataires via la Trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton

Pour copie conforme,
Madame Le Maire, Sophie JEHENNE

MAIRIE de FERRIÈRES-HAUT-CLOCHER (Eure)